## Parce que le respect et la dignité des personnes sont sacrés

Avec l'appui de différents conseils et services diocésains, il a été décidé d'instaurer des mesures pour assurer la sécurité des personnes de tous les âges impliquées ou rejointes dans les activités de l'Église catholique. Comme plusieurs institutions, l'Archidiocèse de Sherbrooke a mis en place ces démarches pour éviter des situations déplorables et des atteintes à la dignité humaine.

Bien qu'elle soit nouvelle pour nous tous, cette procédure doit être accueillie avec sérénité. Gérée dans la confidentialité, elle est obligatoire pour les salariés des paroisses et des Services diocésains. Elle s'applique aussi aux personnes bénévoles.

Ce dépliant fournit des indications générales au sujet du processus et il en explique les étapes. Il indique aussi les coordonnées des personnes à joindre en cas de questions ou de situations à dénouer.

Souhaitant, comme vous, que rien n'entrave l'annonce du message évangélique, je vous remercie pour votre engagement et votre compréhension. Rempli de confiance, je demande à l'Esprit de faire porter toujours plus de fruits à vos efforts.

+ Luc Cyr Archevêque de Sherbrooke Avril 2017



Malgré les mesures en place, il se peut que des situations discutables surviennent.

Dans ces cas, nous vous invitons à contacter d'abord :

Les responsables de votre paroisse ou

Monsieur le vicaire général 130, rue de la Cathédrale Sherbrooke QC J1H 4M1 819 563-9934, poste 301 vicgeneral@diocesedesherbrooke.org

Vous pouvez aussi consulter le site Internet www.diocesedesherbrooke.org





L'ENCADREMENT SÉCURITAIRE DES INTERVENANT(E)S ECCLÉSIAUX

Pourquoi, pour qui et comment?

Renseignements à l'intention des bénévoles

